

Les clubs suisses de ciné-amateurs

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz**

Band (Jahr): - **(1935)**

Heft 33

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-733951>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Qualité et... succès commercial **Majestic Films S.A.** Fusterie 5 - GENÈVE

VICTOR FRANCCEN - TANIA FEDOR

et Marken, Lucy Léger, Georges Colin, Lurville, Morton, Rivers Cadet, etc.

dans

LE CHEMINEAU

D'après la pièce célèbre de Jean RICHEPIN (de l'Académie Française)

Scénario de Jacques Richepin - Musique de Tiarko Richepin

Un titre célèbre
Deux grandes vedettes
Un film sensationnel
Les plus grosses
recettesL'immense succès
du film muet... sera en
sonore le CLOU
de la saison!

Un grand film d'atmosphère nord-africaine

BOURRASQUE

avec Germaine ROUER, ALCOVER, Jean SERVAIS, J. GREILLAT,
Charles LAMY, MAXUDIAN, Nicole VATTIERMireille BALIN — Françoise ROSAY — H. ROLLAN
et Susy Prim, Samson Fainsilber, Pierre Dux, dans

Marie des Angoisses

D'après le roman célèbre de Marcel PRÉVOST

Une aventure d'espionnage dans les milieux de l'aviation

BREVET 95-75

avec Susy VERNON, BOUCOT, Jacques VARENNES,
Madeleine GUITTY, Camille BERT

Hetzen des einen gegen den andern, die brutale Herrschsucht der einen Gruppe, die Verneinung jedweder aufrichtigen Zusammenarbeit, die Auffassung, das Unglück des einen sei des andern Glück, führen zu dem einen Ziel und dieses Ziel heisst « Chaos ».

Wenn nicht noch in letzter Stunde der Gefahr unsere Herren Kollegen und Verleiher sich finden, den unverantwortlichen Wählern und Hetzern ihr frivoles Handwerk zu legen und sie sich ihrer Mission zur Erhaltung unseres Gewerbes bewusst werden, die doch zu dem hohen Ziele hinweist, jedem, sei er nun Verleiher oder Theaterbesitzer, seine Existenzberechtigung zu sichern, so nimmt das Schicksal seinen unerbittlichen Verlauf. Daran ändert weder ein Jurist noch die Vorstände beider Verbände etwas, sondern nur eine tolerante Einstellung aller gegen alle kann dieses Unheil abwenden.

Wenn der Einsender diese Zeichen einer verworrenen Zeit auslöschen und aus den heutigen Gewaltmenschen Edelmenschen schaffen kann, dann wird es dem Vorstand zusammen mit dem Sekretär ein leichtes sein, die Grundlagen zu schaffen, auf denen ein Wachsen und Gedeihen unseres Gewerbes möglich wird. Solange aber unsere Mitglieder in Hass und gegenseitigem Verkeimen sich gegenüber stehen, wird der beste Jurist und die aufrichtigsten Vorschläge und Rathgebungen von seiten des Vorstandes die gegenwärtige Situation in unserem Theatergewerbe nicht ändern können, und auch der Herr Einsender mit seinen veralteten Vorschlägen wird nicht gehört werden.

Georg EBERHARDT.

Contrôle des
films cinématographiques

Le Département de justice et police du canton de Vaud nous communique :

Concernant les films :

La fiancée de Frankenstein, Les hors la loi (film de gangsters), Les nuits de New-York, Marchand d'amour, L'impossible avec, N'épousez jamais une veuve, ou Feu Toupinel.

Se référant aux préavis de la Commission cantonale de contrôle des films, le Département de justice et police a pris les décisions suivantes :

Le film français N'épousez jamais une veuve ou Feu Toupinel peut être autorisé aux conditions suivantes :

a) l'interdiction d'admission des enfants, prévue à l'article 16 nouveau de l'arrêté du 4 octobre 1927, est étendue aux jeunes gens n'ayant pas 18 ans révolus ;

b) mention de cette réserve devra figurer dans la réclame (affiches, annonces et communiqués) ;

c) un contrôle de police spécial sera exercé à l'entrée des salles, en vue de la stricte application de l'interdiction.

Le film américain Les nuits de New-York peut être autorisé sans réserve.

Les films suivants :

La fiancée de Frankenstein, L'impossible avec, Les hors la loi, Marchand d'amour ne peuvent être représentés publiquement sans avoir fait l'objet d'une décision spéciale du Département.

Pour le Chef du Département :
Le conseiller d'Etat remplaçant :
FISCHER.

Le Département de justice et police du canton de Genève nous communique :

Nous avons l'honneur de vous faire connaître ci-après les décisions prises par notre Département en se référant aux préavis de la Commission cantonale de contrôle des films :

Les films suivants sont autorisés sans réserve : Iris perdue et retrouvée, L'étoile du Moulin Rouge, La maison des morts, La dernière Rumba. Le film Sonnette d'alarme est autorisé moyennant coupure de la scène du paravent.

Une nouvelle industrie suisse

Ainsi — l'on pourrait plutôt dire *enfin* ! — le Conseil fédéral ayant dûment constaté l'existence du cinématographe (sa survie même, car il ne manqua point de destructeurs pour claironner à maintes reprises sa mort prochaine), le Conseil fédéral s'étant, de plus, rendu compte de la place qu'occupent les mouvantes images comme industrie nationale dans divers pays (le cinéma américain n'a-t-il pas payé, en 1934, 1500 millions d'impôts ! ?), a chargé le Département fédéral de l'intérieur d'étudier la question d'une production cinématographique suisse. Après réunion préliminaire au Palais fédéral, où fut admise « la création d'une Chambre fédérale ou Office du cinématographe », il fut décidé de nommer des commissions et sous-commissions ayant pour tâche l'étude des divers aspects du problème (financier, économique, éducatif, scientifique).

Comme on l'imagine, et si ce projet d'Office se réalise, il y aura là de belles places à occuper, des sièges confortables pour des postères bureaucratiques, sans parler du travail effectif à fournir ! Mais, pour le moment, « l'affaire » s'élabore sur le papier, en chiffres et en suggestions diverses.

Une industrie cinématographique suisse est-elle souhaitable ?

Notre pays doit remplacer des industries presque défuntes (horlogerie, broderie, etc.) par une entreprise du temps présent qui occupera maints ouvriers (tirage, développement), techniciens et artistes. De plus, produire des films suisses dans le cadre de notre beau pays constituera pour celui-ci la meilleure des réclames touristiques.

Et pourquoi cette nouvelle activité ne laisserait-elle pas des bénéfices appréciables ? Si l'on prend modèle sur l'Italie, par exemple, la recette est simple. Un institut national italien, la *Luce*, ayant été créé, celui-ci fournit de films les cinémas, qui ont l'obligation de projeter, en les payant, une certaine proportion de films *Luce* en complément de programme. Première source de bénéfices, sans parler d'autres, possibles et à envisager. De même, l'Office du Cinématographe suisse pourrait prévoir la production d'Actualités, de films documentaires, culturels, etc. (Le gouvernement des soviets a aussi trus-

té, en quelque sorte, la production cinématographique russe.)

L'industrie, dira-t-on, c'est bien ; mais l'art est-il aussi prévu, et le croit-on mobilisable comme un factotum aux ordres de Berne ? Et s'il allait — cet art nécessaire pour que se vende et s'accepte cette denrée spirituelle qui a non film — s'il allait se dérober ? Car, enfin, l'art ressemble à l'amour, enfant de Bohême qui n'a jamais, jamais connu de loi — même fédérale ! S'imagine-t-on, en haut lieu, que l'argent engagé dans cette nouvelle affaire (l'argent des contribuables, sans doute) va suffire à provoquer le grand souffle de l'inspiration ? — sans quoi il n'est plus que films en série.

Pour notre gouverneur, regardons encore autour de nous. On constate que les premiers films russes qui parvinrent en Europe déçurent en général, parce qu'il leur fut imposé une règle ou un thème (propagande soviétique, thèses anti-bourgeoises ou anti-religieuses, plus ou moins déguisées). C'est un fait que ces œuvres, pour aussi appliquées qu'elles furent, se présentaient maladroites, d'inspiration lourde, sinistres pour tout dire, sans parvenir à ces « instants » où l'humain touche au sublime... C'est que, et le cas s'avère semblable dans l'Allemagne hitlérienne, jamais art et artistes ne purent se soumettre à des ordres étatiques, voire aussi à des méthodes limitatives telles que la standardisation américaine (et j'en veux pour preuve les cas d'un Mauritz Stiller, d'un Jacques Feyder, qui ne purent donner là-bas, en dépit de la technique perfectionnée, toute la mesure de leur réel talent).

Cela veut-il dire que la Suisse doit renoncer à ses beaux projets ? Que non pas. Mais — si on peut risquer un conseil — je pense que le nouvel Office devra s'entourer de compétences (foin du népotisme et des incapables !) ayant les qualités requises : savoir, expérience, enthousiasme, goûts artistiques, sans omettre des hommes d'affaires — qu'il ne faut pas confondre avec les affairistes — aptes à « pousser à la roue » du chariot, ou plutôt, souhaitons-le, du carrosse cinématographique suisse !¹

Eva ELIE.

¹ La concurrence devrait être admise à produire aussi des films si l'on veut qu'il y ait émulation, et, partant, progression constante.

Une belle défense du cinéma

« Le Semainier », dans « L'Illustration », vient de prendre si bellement le parti du cinéma, qu'il nous paraît indiqué de reproduire ses lignes. C'est qu'une fois de plus la question de savoir si le cinéma est un art avait été non seulement posée, mais résolue négativement par un congressiste à la réunion de Florence, celui-ci étant son argumentation par des sophismes, brillants d'apparence, mais que la saine raison dépouille assez vite de ce qui n'est que poudre aux yeux.

Donc, comme il était allégué que « le cinéma n'est pas un art parce que ses fervents parlent toujours de ses possibilités » et que les possibilités du cinéma dépendent, en grande partie, du perfectionnement de la technique cinématographique, « Le Semainier » écrit à son tour :

« L'argument est subtil et peut troubler un observateur superficiel. Mais il ne faut pas laisser s'accréditer un point de vue aussi arbitraire. Certes, le destin du cinéma est lié aux découvertes de nos savants. Mais en quoi est-elle infériorité congénitale ? Rendre un appareil de prises de vues de plus en plus sensible et de

plus en plus complet, c'est donner à un visionnaire les moyens de triompher des résistances de la matière pour capter l'idéal à travers le concret. La collaboration de l'artisan qui perfectionne leurs moyens de prospection ne saurait humilier l'explorateur de l'immatériel et le chasseur d'impondérable. L'argument en soi n'est donc pas défendable !

Et « Le Semainier » de citer des cas où des arts reconnus, comme la sculpture, la peinture, la musique, sont subordonnés au progrès matériel de la science. (Un peintre, un sculpteur, un musicien modernes disposant, en effet, de moyens et d'instruments que ne possédaient pas leurs précurseurs de l'antiquité).

Et voici la conclusion du cinéophile de « L'Illustration » :

« Ici encore, l'action décisive du matériel sur le spirituel se fait sentir de la façon la plus tyrannique. Il est donc profondément injuste de dénoncer comme une tare du cinéma ce qui est le statut normal de tous les arts. Mais quelle étrange ingratitude que celle de tous les beaux esprits qui s'ingénient à discréditer un mode d'expression aussi riche, au lieu d'employer leur intelligence à le guérir de ses travers et à le doter des dernières qualités qui lui manquent. »

Les clubs suisses de ciné-amateurs

Le mouvement cinématographique d'amateurs a eu son développement extraordinaire de suite après la guerre, grâce aux efforts faits par certaines grandes industries d'Europe et des Etats-Unis. La Suisse a été notamment parmi les premiers pays à prendre une part active à ce mouvement et c'est ainsi qu'a été fondé le premier Club des Ciné-Amateurs Suisses déjà en 1926 et, lors des années suivantes, à Lausanne, Zurich, Bâle et Berne.

Sur l'initiative du Club des Ciné-Amateurs de Lausanne et de son vice-président, M. J. Boolsky, ingénieur, le 6 juillet 1935 à eu lieu la réunion des délégués de tous les clubs principaux de ciné-amateurs de la Suisse. Cette réunion s'est tenue au local du Club de Berne.

Les délégués suivants étaient présents :

Au nom du Club des Ciné-Amateurs de Zurich, M. A. Kern ; de Bâle, M. le Dr L. Girard, M. le Dr Schmid et M. le Dr Som ; de Berne, M. Mühlbacher, M. Herren et M. Barth ; de Genève, M. M. Kaufmann et M. R. Kaufmann ; de Lausanne, M. J. Boolsky et M. H. Faesi.

Dans un esprit de la plus grande cordialité et d'entente, le congrès des délégués a procédé à la discussion du principe de la fédération, de ses statuts et à la nomination du bureau central et du président central. Pour les deux premières années, ce bureau a été désigné à Lausanne, et M. J. Boolsky, ing., a été nommé président central de la fédération.

Cette fédération, groupant les cinq principaux clubs de la Suisse, soit environ 300 membres actifs et un nombre beaucoup plus grand de membres passifs, représente donc le mouvement cinématographique d'amateurs de la Suisse et constitue l'organe central dans notre pays. Il se tient des clubs constants avec les fédérations des autres pays, ce qui permet dorénavant aux amateurs suisses et aux clubs de participer officiellement à de nombreuses manifestations internationales d'Europe et des Etats-Unis.

Au début de cette année, et avant que la Fédération n'ait été fondée, la Suisse avait participé au Concours International, le quatrième dans l'ordre et qui a eu lieu à Barcelone. La Suisse avait envoyé quatre films et tous ont été primés. En outre, l'année passée a eu lieu le 1er Concours suisse de Photo-Ciné.

Il n'est pas possible de se prononcer sur le nombre exact des ciné-amateurs en Suisse, mais on peut l'estimer à quelques milliers de personnes. Cependant, moins nombreux sont les cinéastes actifs ; mais la plupart d'entre eux font partie du club de leur ville. Actuellement, chacun des clubs réunit en moyenne de 40 à 70 membres actifs ; en plus les clubs comptent de nombreux membres passifs ou amis.

La cinématographie d'amateurs, grâce aux progrès techniques réalisés, offre aujourd'hui des possibilités très étendues. Ce n'est plus un amusement, mais bien une technique remarquablement développée pouvant être mise au service des formes d'activités humaines les plus variées. De nombreux ingénieurs, médecins, professeurs, savants et sportifs utilisent le cinéma non seulement pour leur agrément, mais souvent, et surtout, comme auxiliaire précieux de leur travail.

C'est ainsi qu'on voit, aussi bien en Suisse qu'à l'étranger, croître avec une rapidité étonnante le nombre des films scientifiques et techniques. Le terme « d'amateurs » ne se justifie plus. Il indique en fait qu'il s'agit de films autres que ceux faits dans le but d'être présentés dans les cinémas-théâtres. Les appareils utilisés pour la prise de vues, ainsi que ceux pour la projection, rivalisent en rendement avec les appareils professionnels les plus perfectionnés, tout en étant d'un maniement de beaucoup plus simple et d'un prix considérablement plus bas. Il est de même pour le film, de sorte que la cinématographie aujourd'hui ne représente plus un luxe mais bien un sport ou un art accessible à toutes les bourses moyennes.

En outre, grâce aux perfectionnements des émulsions photographiques des films, il est devenu possible aujourd'hui de filmer dans des conditions les plus variées et souvent les plus défavorables. Il suffira de dire à titre d'exemple qu'on peut aujourd'hui sans difficulté aucune filmer la nuit les rues éclairées normalement par les lampadaires. Cet exemple seul suffit pour montrer combien la cinématographie est devenue facile, ce qui explique le développement considérable qu'elle a pris aujourd'hui.